

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.151

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Exposé :

Dans le cadre des orientations budgétaires pour l'année 2023 et du contexte budgétaire et financier, une actualisation des tarifs des différents services publics a été souhaitée.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter cette hausse de tarifs.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021.146 en date du 14 décembre 2021 modifiant la tarification du cimetière,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 novembre 2022,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'adopter les tarifs ci-dessous :

	Durée (en années)	Tarification
CAVEAU 4-6 PLACES : 6.62 m ²	15	271 €
	30	542 €
CAVEAU SIMPLE 2 PLACES : 4.03 m ²	15	176 €
	30	353 €
TOMBE PLEINE TERRE : 2.86 m ²	15	125 €
	30	223 €
COLOMBARIUM	15	204 €
	30	407 €
CAVURNE	15	251 €
	30	504 €

DEPOSITOIRE	1er trimestre	gratuit
	2e trimestre	71 €/mois (tout mois commencé est dû)

Article 2 : ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement